

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PRESQU'ÎLE DE CROZON – AULNE MARITIME

*Accompagner le projet de territoire en cours d'élaboration
en faisant davantage appel aux mutualisations et à la solidarité communautaire*



Initialement composée de sept communes, la communauté de communes (CC) s'est agrandie lors de sa fusion, en 2017, avec la CC de l'Aulne maritime. Ce nouvel espace de coopération, regroupe désormais dix communes et compte plus de 23 000 habitants en 2022.

Cette population, vieillissante, ne progresse que légèrement ces dernières années. Essentiellement en presqu'île, le territoire dispose d'atouts, tant économiques que touristiques. Toutefois ceux-ci sont assortis de certains handicaps : fragilité des espaces naturels, accès peu nombreux et essentiellement routiers ou encore manque de logements dans l'ouest du territoire.

L'intercommunalité devrait adopter son premier projet de territoire courant 2023.

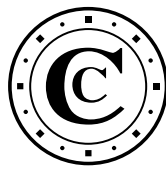
Un renforcement des mutualisations et la mise en place de dispositifs de solidarité communautaire préconisés pour accompagner les objectifs du projet de territoire

La communauté dispose de nombreux documents de planification et développe ses coopérations avec les communes membres, notamment au travers de transferts de compétences. Toutefois, elle ne met pas en œuvre de service commun (direction générale des services, ressources humaines ou finances, système d'information par exemple) malgré une coopération ancienne et un ordonnateur commun avec la commune centre entre 2008 et 2020. Elle n'a institué ni dotation de solidarité communautaire, ni de dispositif de fonds de concours avec les communes-membres.

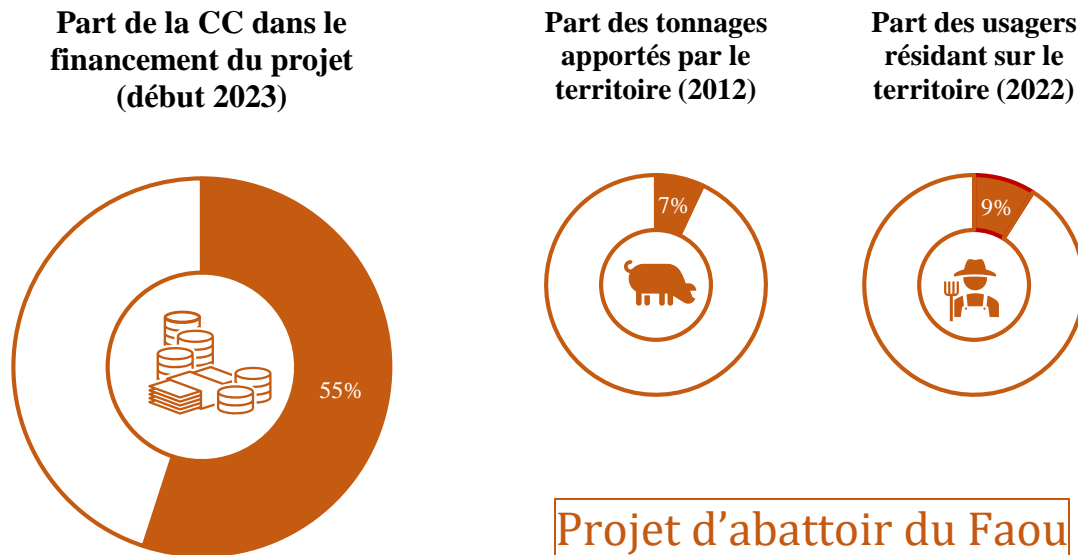
Plusieurs enjeux de gestion insuffisamment pris en compte malgré des processus certifiés

Le pilotage de la communauté jouit d'une certification par l'AFNOR fondée sur les normes ISO. Ce dispositif, peu usuel dans les collectivités, promeut la performance, pousse à la formalisation et facilite les évaluations.

Néanmoins, la chambre relève une insuffisante prise en compte des risques sur plusieurs sujets. Ainsi la gestion des congés des agents et des comptes épargne-temps est irrégulière et l'organisation du travail reste à améliorer. Bien qu'arrivé à mi-parcours, le plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUiH) n'est pas assorti d'un dispositif de suivi ; l'objectif global de réalisation de logements est bien avancé, sauf dans son volet social, en dépit des retards identifiés. La gestion du village de vacances, confiée à l'association VVF, témoigne d'une absence de vision prospective en ce qui concerne la gestion financière.



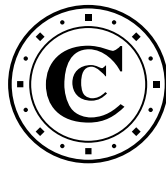
Enfin, le projet d'abattoir a, depuis sa prise en charge par la communauté, vu son coût prévisionnel considérablement évoluer pour dépasser 15 M€ HT. Alors que son territoire représente moins de 10 % des tonnages apportés à l'abattoir en 2022, la communauté maintient ce projet en assumant seule l'ensemble des risques.



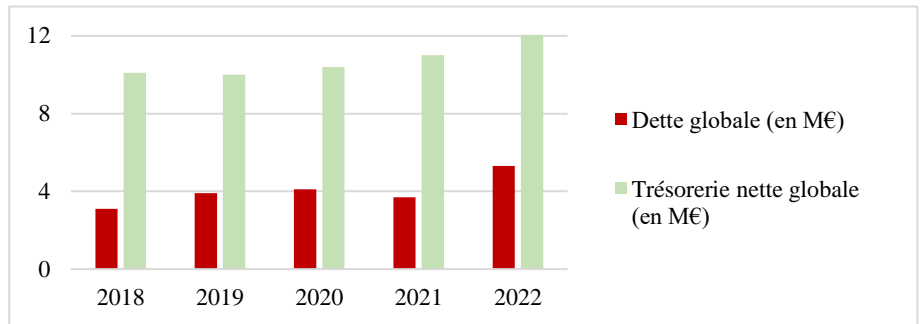
Une situation financière très confortable qui mérite une réflexion pour l'avenir, tandis que plusieurs sujets d'attention demeurent sur les budgets annexes

La capacité d'autofinancement brute du budget principal a atteint 2,1 M€ en 2022, soit son plus haut niveau, correspondant au tiers de ses produits de gestion. Cet autofinancement plus que convenable a permis de mener un programme d'équipement significatif (155 € par habitant et par an sur 2018-2022, contre 100 € en moyenne) sans recourir massivement à l'emprunt. La capacité de désendettement était, ainsi, limitée à 1,5 année de CAF brute en 2022.

Les services de l'eau et de l'assainissement qui doivent financer leurs charges par leurs propres ressources d'exploitation, vont être confrontés à d'importants investissements. L'équilibre de leur exploitation nécessitera un relèvement des tarifs et leurs excédents de trésorerie devraient se résorber. Pour l'eau, la politique communautaire n'intègre pas encore la progressivité, pourtant vertueuse, des tarifs avec la consommation. En matière d'assainissement collectif, les travaux prévus sont d'autant plus urgents que les services préfectoraux ont gelé des autorisations d'urbanisme, dans l'attente d'une mise aux normes des installations communales, qui seront transférées en 2024 à l'intercommunalité.



La trésorerie s'avère supérieure à l'endettement cumulé, signe d'un recours inutile et coûteux à l'emprunt. La hausse des taux d'intérêt appelle un ajustement de la gestion financière sur ce point.



Malgré l'accumulation d'excédents, certaines options, comme le niveau de la pression fiscale, n'ont pour l'heure pas été débattues au sein de la communauté. Au regard des différentes situations financières communales, la répartition actuelle des ressources pourrait être réinterrogée, sous la forme d'un pacte financier et fiscal.